

Programme indicatif pour l'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et écoles privées sous contrat)

NOR : MENE8950295C

RLR : 514-5

Circulaire n° 89-141 du 14 juin 1989

(Éducation nationale. Jeunesse et Sports : Écoles)

Texte adressé aux recteurs (pour attribution) et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation (pour attribution).

La circulaire n° 89-065 du 6 mars 1989 a défini les finalités de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire, ainsi que les procédures à retenir en matière de choix des terrains d'expérimentation et de mise en place des actions de formation et d'évaluation. Afin de compléter l'annexe de cette circulaire consacrée aux objectifs et priorités pédagogiques, vous trouverez ci-dessous un programme indicatif.

Un jeune enfant qui parle ou balbutie une langue étrangère va vers ce qui n'est pas lui : Il est confronté à un autre monde.

Au début, l'étonnement, la curiosité, le goût de la nouveauté peuvent l'encourager à prononcer des sons, des mots et des phrases qui ne lui sont pas familiers et qu'il est invité à faire siens.

Néanmoins, réalisée en milieu scolaire, et non en immersion dans le pays étranger, la découverte par un jeune élève d'une langue et de réalités autres que les siennes est menacée, si le maître n'y prend pas garde, par l'indifférence, la méfiance ou un sentiment d'impuissance, en raison de l'effort important à réaliser. D'où la nécessité de susciter une forte motivation et de l'utiliser de façon judicieuse. Dans cet esprit, pour décider des connaissances et des savoir-faire à acquérir, les bases déterminantes sont :

- les possibilités des élèves concernés ;
- les moyens dont dispose l'enseignant ;
- la prise en compte, dans tous les cas, de la nature et des objectifs des autres enseignements de CM1 et CM2.

C'est pourquoi, les *documents* sonores, et/ou visuels, et/ou textuels, pris comme supports, présenteront des modes de vie, des comportements, des lieux, des temps, des personnes, une flore, une faune, etc., choisis parmi les plus courants et les plus représentatifs du pays étranger à condition, répétons -le, qu'ils soient accessibles à des élèves de CM1 et CM2 et de nature à servir, de façon cohérente, les objectifs prioritaires de l'école élémentaire.

Dans cette perspective, il convient de s'en tenir, linguistiquement, à des notons *essentiels* et à des *fonctions fondamentales*, telles que, par exemple : nommer, situer, compter, interroger, justifier, etc., selon la réalité des documents proposés.

En effet, il ne s'agit pas de partir de listes de faits de langue mais de *situations* vivantes qui soient amusantes, frappantes et faciles à retenir.

De même, les *activités* langagières ne seront ni plaquées ni stéréotypées mais exigées par les situations précédemment évoquées ; l'oreille, la parole et, aussi, le geste trouveront à s'y exercer, grâce à des récitations, des dialogues, des sketches à jouer, des imitations, des chants, des jeux, etc.

Les élèves pourront ainsi acquérir quelques réflexes sociolinguistiques qui leur permettront de s'initier à la langue étrangère et à la connaissance des sociétés qui la parlent dans le pays d'origine et dans d'autres pays du monde.

Voici un inventaire dans lequel il appartient à chaque enseignant de puiser librement, suivant les motivations de ses élèves et les circonstances, suivant aussi les matériaux dont il dispose : fruit de sa recherche et des apports des élèves, méthode spécifique adaptée aux goûts et aux besoins d'enfants de 9 à 11 ans.

I. Fonctions de communication

1.1. respecter les usages sociaux pour : (se) saluer, (se) présenter, prendre congé, (se) téléphoner, (faire) répéter ou expliquer, offrir, remercier, s'excuser, exprimer des vœux, féliciter...

1.2. Faire agir en : invitant à faire, suggérant, donnant un ordre, permettant, obligeant à faire, interdisant...

1.3. échanger des informations (demander et donner) sur : des personnes (nom, prénom, adresse, profession, âge, taille, goûts, parents, amis), des animaux, des objets, des lieux, des itinéraires...

1.4. évaluer objectivement en : identifiant, décrivant, situant, comparant, qualifiant...

1.5. exprimer un point de vue personnel ou un sentiment : accord/désaccord, préférence, indifférence, volonté, désir, souhait, degré de certitude, capacité, regret, surprise, amour/répulsion...

II. Contextes

Ils seront présentés autant que possible à l'aide de supports visuels (affiches, photos, pages de magazines, tableau, tableau de feutre, marionnettes) ; sonores (enregistrements de chansons, comptines, récits, légendes) ; audiovisuels (séquences d'une histoire à épisodes) :

- réalités géographiques de pays étrangers (avec cartes et photos) ;
- plans et photos de villes ;
- scènes de la rue ;
- scènes de la vie familiale ;
- achats dans divers magasins ;
- vie de l'écolier étranger ;
- histoires extraordinaires, contes, légendes ;
- sports et loisirs ;
- vacances,, voyages ;
- cinéma, télévision.

III. Situations et activités langagières (quelques exemples seulement)

Situations

- accueil d'un étranger dont on étudie la langue (réalité ou simulation) ;
- identification de personnes (photos, caricatures...) ;
- préparation d'un voyage dans le pays étranger, dans la lune... ;
- séjourner dans une famille étrangère ;
- apprendre une chanson, une comptine, une histoire.

Activités langagières

- (se) saluer ; (se) présenter ; échanger des informations ;
- identifier, décrire, comparer, donner un point de vue ;
- (se) repérer sur une carte, un plan, une photo ; choisir un moyen de transport ;
- échanger des informations, décrire, comparer ;
- répéter, imiter, mimer, analyser, rendre compte.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Écoles,
L. BALADIER

Ce programme indicatif est d'abord destiné à fournir à l'enseignant des critères de choix objectifs des matériaux pédagogiques les plus adéquats. Il ne lui est pas demandé d'inventer de toutes pièces un cours ex nihilo.

La lecture des programmes et compléments pour la classe de sixième lui fournira des précisions utiles, qu'il saura bien entendu adapter à l'âge de ses élèves et aux finalités de cet apprentissage.

S'il n'a pas lui-même la responsabilité de la classe pour les autres matières, il aura à cœur de rencontrer l'instituteur qui en a la charge pour la mise en œuvre de certaines activités dans la langue.

Dans le cas où l'instituteur assure lui-même l'enseignement de la langue étrangère, il ne manquera pas de s'entretenir avec le professeur qui accueillera ses élèves en sixième.

Indications spécifiques concernant certaines langues

a) Allemand

La note de service n° 87-035 du 15 janvier 1987 (BO n° 7 du 17 février 1987) définit les objectifs de l'apprentissage précoce de l'allemand et décrit en annexe sa mise en œuvre pédagogique ainsi que les contenus linguistiques.

b) Russe

L'étude de l'alphabet ne sera abordée qu'en CM2. Elle se fera de façon progressive (pas plus de quatre graphèmes à la fois). Les lettres seront présentées en contexte (consonnes + voyelles), dans un ordre autre que celui de l'alphabet.

L'apprentissage de l'alphabet se fera autant que possible à travers des mots ou de brefs énoncés au moyen d'exercices variés : reproduction de lettres et de mots, repérage de lettres dans une suite de mots ou dans un énoncé, combinaison de lettres, dictées (l'utilisation de l'ardoise pour cet exercice permet un contrôle rapide et efficace). Dès le début de l'apprentissage il conviendra d'apporter la plus grande attention à la qualité de la graphie.

*

Des compléments seront adressés aux autorités académiques à l'intention des maîtres pour chacune des langues enseignées.